

ERSA
« Gouvernance locale et développement durable »
29 août – 2 septembre 2007, Paris
Session spéciale : Concepts et outils de gouvernance
territoriale

Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture

Sylvie Lardon, INRA/ENGREF, UMR Métafort, Clermont-Ferrand, Lardon@engre.fr

Patrick Caron, Cirad, UMR Tétis, Montpellier, Caron@cirad.fr

Richard Raymond, ENGREF, UMR Métafort, Clermont-Ferrand, Raymond@engref.fr

Jean-Philippe Tonneau, Cirad, UMR Tétis, Montpellier, Tonneau@cirad.fr

Eduardo Chia, INRA/Cirad, UMR Innovation Montpellier, chia@supagro.inra.fr

Résumé

La question de la gouvernance est devenue depuis quelques années une préoccupation grandissante des acteurs territoriaux qui cherchent à associer l'ensemble des parties prenantes à la définition des actions de développement. C'est aussi un nouveau champ d'investigation pour les chercheurs qui essaient de comprendre comment et pourquoi on passe d'un mode de coordination hiérarchique à un mode plus participatif. Ce passage ne va pas de soi, il nécessite une recomposition. Les acteurs vont soit s'approprier des dispositifs et outils déjà existants, soit en inventer de nouveaux pour répondre aux enjeux de développement durable. Nous illustrons les comportements des acteurs agricoles vis-à-vis de dispositifs et outils à partir de trois études de cas. Notre analyse nous amène à conclure que le développement durable, pour qu'il soit mis en place localement, nécessite que les acteurs le (ré)définissent.

Mots clés :

Développement Durable, agriculture, territoires, gouvernance, dispositifs

Introduction

La gestion de l'agriculture et de ses relations avec et dans les territoires ruraux et peri-urbains génère de nouvelles formes d'organisation et requiert des nouvelles formes de gouvernance. De nouvelles fonctions pour l'agriculture sont « redécouvertes », comme la gestion de l'environnement, le développement des services... La reconnaissance de cette diversité de fonctions bouleverse les prérogatives des acteurs concernés, et l'agriculture est à la recherche de nouvelles légitimités. L'affaiblissement des coordinations hiérarchiques et le désengagement de l'Etat posent la question de la régulation des actions au niveau local.

Nous nous proposons dans cet article d'éclairer la capacité qu'ont - ou n'ont pas - les acteurs concernés à piloter le devenir de l'agriculture et à élaborer et mettre en œuvre, à cet effet, des actions de développement durable. L'analyse porte sur la façon dont les dispositifs, outils et instruments structurent le comportement des acteurs et donnent naissance à une transformation de l'agriculture et à de nouveaux modes de gouvernance des territoires.

Nous nous intéressons plus spécifiquement aux outils et dispositifs de gouvernance territoriale mis en place par les acteurs et à la façon dont ils structurent les processus d'innovation, ainsi qu'aux trajectoires d'évolution des territoires de projet. En effet, les territoires apparaissent comme des cadres d'action collective qui permettent de définir une représentation partagée des ressources, de désigner une communauté d'intérêt et de légitimer une communauté d'actions.

Différentes situations de gestion de l'agriculture sont mobilisées pour analyser les actions réalisées, les configurations sociales et spatiales prises en compte et les effets des dispositifs de gouvernance

territoriale. Une analyse comparée positionne dans différents terrains le poids plus ou moins fort de l'agriculture, son degré d'organisation et le rôle plus ou moins fort de l'Etat et des institutions.

En conclusion, l'analyse montre que la prise en compte du développement durable au niveau local passe par une déclinaison – une (re)définition) - spécifique à chaque territoire, selon des modalités concrètes d'appropriation et d'usage des ressources par les acteurs. Les actions au niveau local reposent sur une légitimation et une institutionnalisation du processus de gouvernance, créent des normes et des valeurs partagées et produisent en retour de nouvelles formes d'organisation à des niveaux plus « englobants ».

1. Transformation de l'agriculture et développement durable

Si jusqu'ici l'agriculture était orientée principalement à travers des mécanismes économiques, le développement durable introduit ou impose la prise en compte d'autres dimensions (environnementales, sociales...) de l'activité. Cette remise en cause de la primauté de l'économique est aujourd'hui le fait des acteurs locaux eux-mêmes, des agriculteurs soucieux de la qualité de leurs produits, des consommateurs de ces produits agricoles et de citoyens engagés dans le devenir des espaces ruraux, agricoles et naturels.

L'agriculture est remise en cause et sa multifonctionnalité est prônée

Aujourd'hui l'agriculture est en crise socialement, économiquement et « environnementalement ». La disponibilité d'aliments en quantité suffisante, au Nord, et les questions d'environnement (M. Jollivet et A. Pavé, 1993) portées par divers groupes sociaux sont à la base de ces crises et des remises en questions qui les accompagnent. Ceci est vrai en France (N. Mathieu et M. Jollivet, 1989 ; N. Croix, 1998), en Europe (M. Jollivet, 1997) et dans le monde. Les activités agricoles sont dénoncées et « convoquées » au regard des objectifs du développement durable. Les problèmes à résoudre sont empreints d'incertitudes (A. Bagnasco et P. Le Galès, 1997). L'assurance des experts et des techniciens agricoles fait place aux controverses (O. Godard et J. M. Legay, 1992 ; O. Godard, 2001 ; J. Theys et al, 1992). Les contextes de gestion et de prise de décision concernant les mondes ruraux et agricoles ont évolué d'un « *univers stabilisé* » ...à des « *univers controversés* » (O. Godard, 1993).

Parallèlement, de nouvelles fonctions sont attribuées à l'agriculture et aux espaces ruraux : fourniture d'aménité, gestion de l'environnement... (M. Jollivet, 1997, J.-E. Beuret, 1997 ; M. Poulot et T. Rouyres, 2001). La reconnaissance de cette diversité des fonctions attribuées aux agricultures (www.multagri.net) bouleverse la répartition des prérogatives concernant les ressources naturelles et l'espace qui présidait auparavant (SFER, 2003). Ainsi, les représentants du monde agricole sont à la recherche de nouvelles légitimités. On peut s'interroger sur leur capacité à se repositionner face à la remise en cause plus ou moins importante des différents modèles agricoles et aux nouvelles demandes sociales qui les accompagnent.

En effet, les relations entre l'agriculture et son territoire ne vont pas de soi. Elles sont l'objet de vives interrogations et de débats passionnés, attisés par les inquiétudes concernant l'avenir du secteur agricole et la nature de ses relations à la société. De nouvelles attentes et des injonctions plus ou moins pressantes sont formulées à l'adresse du monde agricole. Elles questionnent son avenir. Dans cette perspective, l'intervention fréquente des acteurs publics à travers des directives et des normes, dont la construction échappe partiellement aux acteurs locaux, pose de nombreuses questions. Quelle est la place et le rôle des acteurs locaux dans la construction des cadres cognitifs et réglementaires qui vont orienter les pratiques agricoles et les relations entre les agriculteurs et le reste de la société ? Comment les injonctions de développement durable s'expriment-elles localement ? Mais auparavant, quelles sont-elles et comment sont-elles apparues ?

Le développement durable est devenu une référence obligatoire

L'émergence de la notion de développement durable n'est pas un hasard dans l'histoire du monde et des idées. Elle peut être interprétée comme la recherche de réponses à des inquiétudes d'« indurabilité » perçues comme croissantes. Ces angoisses de l'à-venir concernent tout d'abord l'environnement et s'expriment en termes de renouvellement ou de dégradation des ressources : crise énergétique, désertification, perte de biodiversité, raréfaction et pollution des eaux. Elles invitent et conduisent

parfois à la reconnaissance de biens publics environnementaux. Elles concernent par ailleurs les crises et tensions sociales, traduites en termes de renforcement des inégalités, de pauvreté et de misère, de conflits et de migrations.

Dans le même temps, et contribuant aux incertitudes, sources d'angoisses, on assiste à un affaiblissement des coordinations hiérarchiques traditionnelles. Cette tendance souligne des insuffisances ou faillites croissantes dans les coordinations entre acteurs multiples et atomisés, impliqués par leurs décisions ou leurs comportements dans l'émergence de nouveaux problèmes. On peut à ce titre distinguer trois périodes principales au cours des dernières décennies. Tout d'abord, l'existence de deux blocs politiques, à l'« est » et à l'« ouest », stabilisés par une guerre froide et marqués par les idéologies régulatrices de l'armée et du marché, a vu se structurer l'arsenal du développement, conçu comme le rattrapage économique et social des régions, puis des pays sous-développés. Dans les années 1980, avec l'effondrement du bloc de l'est et la faillite de certains états du sud, l'affirmation du nécessaire désengagement des Etats s'est imposée, autour de la paradoxale convergence des idéologies libérales et celles prônant la participation populaire. La fin du millénaire voit poindre les bases d'un nouveau régime d'action reconnaissant le besoin de régulations pour assurer la coordination entre des systèmes sociaux fragmentés et la production et la gestion de ce qu'il est convenu de définir comme biens publics. On assiste ainsi à l'émergence de régulations supra-nationales, internationales ou globales, par le biais de conventions et d'unions, et à une «redécouverte» des espaces infra-nationaux dans le cadre de politiques de décentralisation.

Dans cette perspective, le développement durable est souvent associé à une exigence de démocratie dans le cadre des politiques de décentralisation et de déconcentration des services, passage d'une gestion hiérarchique à une gouvernance horizontale (Fergusson et Chandrasekharan, 2004). La délégation des tâches administratives et la décentralisation de la gestion, du gouvernement central aux collectivités, sont susceptibles de renforcer l'équité et d'aider ainsi à atteindre les objectifs de la réduction de la pauvreté et de développement durable. Cependant, une littérature extrêmement abondante dévoile les limites et les avantages d'une participation accrue des "acteurs de terrain", parties concernées ou *stakeholders*, à la gestion durable des espaces ruraux (voir, par exemple, S. Antoine, 1998, L. Sauvé, 1999 ; A. Jarnet *et al.*, 2000)

La gouvernance territoriale apparaît comme un mode de régulation de mondes différents

Le développement durable est très vite apparu attrayant pour les multiples parties impliquées dans la gestion des territoires ruraux, des espaces de production ou de l'activité agricole (O. Godard et B. Hubert, 2002). De très nombreux acteurs – Etat, ONG, développeurs, animateurs de territoires ruraux, gestionnaires, agriculteurs... – se sont saisis du vocable (Vaillancourt, 1995).

Le développement durable apparaît comme le résultat de prises de décision et d'actions issues de processus itératifs et complexes. La gestion des espaces ruraux et des ressources naturelles prend la forme, si elle ne l'avait pas auparavant, d'une gestion distribuée (P. Rogers et A. W. Hall, 2003). Celle-ci associe un ensemble de professionnels agricoles en un système pas ou peu hiérarchisé et flexible. Il associe d'autres acteurs avec des statuts, des attentes différentes et ayant des enjeux différents (C. Soulard, 1999 ; J-P. Billaud, 1996, P. Perrier-Cornet, 2002). La légitimité des autorités est remise en cause à la fois en raison de leur (manque d') efficacité à gérer les problèmes d'environnement mais aussi du fait de la multiplicité des enjeux, des acteurs et des connaissances concernant différents aspects du problème et différentes échelles d'intervention (J.-P. Gaudin, 1998). La fragmentation des enjeux et des pouvoirs concernés par le développement durable en milieu agricole et rural suppose des mécanismes de coordination non-hiérarchiques de plus en plus complexes. On passe donc du gouvernement de ces espaces par une autorité légitime à un ensemble de processus de gouvernance où tous les acteurs concernés exercent une miette, un fragment de cette autorité alors partagée, mouvante, difficilement saisissable. Les relations de pouvoir seraient alors remplacées par de nouvelles formes de solidarités : solidarité professionnelle, territoriale (M. Filippi, 2004), de voisinage, de classe, de communautés d'usagers, d'intérêt... issue de négociations (O. Godard, 1993 ; P. Lascoumes, 1994). La gouvernance apparaît alors comme le quatrième pilier du développement durable ; G. Chautard *et al.*, 2003).

2. Développement territorial et dispositifs de gouvernance

Le développement territorial, compris comme la « capacité des acteurs situés sur un territoire à en maîtriser les évolutions à venir » (Deffontaines et al., 2001), est de fait aujourd'hui promu par tous. Le territoire « s'impose » comme lieu de coordination entre acteurs multiples, atomisés, en situation d'asymétrie, aux intérêts divergents, et lieu de mise en cohérence d'objectifs divers s'exprimant à des niveaux d'organisation enchâssés. Il serait pour certains porteur de développement durable par l'opportunité qu'il offre d'intégrer des objectifs environnementaux, sociaux et économiques et de renforcer la capacité d'acteurs multiples à se coordonner et à définir ensemble les orientations à poursuivre. Il permet d'articuler les attentes de la société et les réponses du secteur agricole, dynamiques de développement local et politiques publiques, intérêt local et intérêt global.

Le territoire, une scène de gouvernance pour le développement durable

Le territoire est souvent présenté comme une entrée privilégiée pour saisir le socle du développement durable, les pratiques et les changements qui lui sont associés (R. Lagagnier *et al.*, 2002). Nous retiendrons une définition simple de ce qu'est un territoire : « portion d'espace appropriée par un groupe social et reconnue comme tel » (M. Le Berre, 1992). Cette définition offre l'avantage de rester très ouverte en ce qui concerne la désignation de la portion d'espace, les modes d'appropriation et le groupe social considérés. Elle met en exergue l'extension spatiale du territoire. Celle-ci offre l'avantage de situer les pratiques agricoles dans les systèmes écologiques. Elle devient également le creuset de démarches de négociation exprimant l'émergence et le renforcement d'actions collectives (P. D'Aquino, 2002) qui rassemblent des acteurs aux statuts et aux enjeux différents. Les modes d'appropriation peuvent être extrêmement variés, mais le territoire est partagé. Il crée des liens entre les acteurs et constitue un collectif. Situer les activités agricoles dans un territoire induit un repositionnement à la fois de l'agriculture face aux autres activités affectant l'extension spatiale de ce territoire et des agriculteurs face aux autres acteurs de la société locale. Le territoire offre alors un cadre d'action collective pour le développement de l'agriculture.

Dans une perspective économique, le territoire serait, de plus, grâce aux proximités et aux formes de capital social qui lui sont constitutives, une forme d'organisation permettant d'internaliser certains coûts de transaction, de minimiser les risques économiques, de faciliter les processus d'apprentissage, de valoriser les savoir-faire et connaissances traditionnels, de garantir le contrôle des critères de qualité d'un produit ou d'une forme de production (Zimmermann J.B., 2002 ; A. Torre et A. Rallet, 2005). Ces caractéristiques en font un actif mobilisable dans le processus de production, en particulier agricole (Angeon *et al.*, 2006).

Au sens de construit social (G. Di Méo, 1998), doté d'un enracinement historique, d'une identité et de symbolisme (Lévy et Lussault, 2003) devenant eux-mêmes ressources, le territoire devient, dans tous ces cas, un objet essentiel du nouveau régime d'action lié à l'affaiblissement des coordinations hiérarchiques. Les mutations observées des territoires reposent sur l'apparition de nouveaux acteurs, sur l'évolution du rôle de l'Etat et sur les tensions qui résultent des ambiguïtés et confrontations entre territoires aux principes distincts. Le territoire ne serait donc pas uniquement un cadre d'action, un traceur des évolutions ou un conteneur de ressources. Il deviendrait une institution régulatrice et offrirait un lieu, des formes, des leviers pour repenser l'action et la maîtrise des évolutions d'une société, et anticiper les aléas auxquels elle est susceptible d'être confrontée. En outre, les formes territoriales émergentes pourraient être considérées comme révélant les mutations en cours et, dans certains cas, les articulations à rechercher entre local et global.

De nouvelles formes de gouvernance territoriale

Sans préjuger ni de leur taille ni de leur échelle, les territoires apparaissent donc comme des entités socio-spatiales favorisant l'intégration des différentes activités et des différents enjeux. De fait, les négociations et diverses tractations concernant l'avenir de l'agriculture et des espaces agricoles dans ces territoires s'inscrivent dans des processus qui débordent largement les cadres structurés de la conduite de projet et du management de l'espace ou d'une activité productive par une autorité reconnue. Il ne s'agit plus de conduire un projet défini par une autorité compétente, mais de parer à des demandes, des risques ou des dangers supposés ou révélés par les questions d'environnement et dont l'importance est affirmée par la société globale ou ceux qui parlent en son nom.

Les essais de mise en œuvre du principe de développement durable dans les territoires ruraux sont nombreux. Ces actions sont accompagnées de médiations (H. Brives, 2001), de gestion de

l'information, d'éducation (principes éthiques professionnels ou citoyens), mais aussi d'incitations économiques et financières (B. Pau, 2004). Les décisions prises, les orientations retenues ou les modes d'actions engagés prennent la forme de contrats formalisés, parfois institutionnalisés (P. Moquay *et al.*, 2000) : « Agenda 21 locaux », « chartes », Pays, PNR, projets de territoire (SCOT, PLU...). Ils peuvent être plus orientés vers les acteurs agricoles : « Opération Groupée d'Amélioration du Foncier », « Réseau Natura 2000 », « Mesure agri-environnementale » ; « Contrats Territoriaux d'Exploitation » (J. Remy, 2000), « Contrat d'Agriculture Durable », « marchés de droits à polluer », « contrats de partage d'une ressource » (P. Rogers et A. W. Hall, 2003). Ils peuvent aussi, de manière bien plus fréquente que nous le laisse penser une analyse distanciée et institutionnelle des modes de gestion des espaces ruraux et agricoles, prendre la forme de petits arrangements ponctuels dans le temps et dans l'espace (J.-E. Beuret, 1997 ; N. Bertrand et P. Moquay, 2004).

Les territoires de projet apparaissent comme des cadres d'action collective qui permettent de définir une base commune d'une représentation partagée de la réalité, de désigner une communauté d'intérêt et une communauté d'action (Raymond *et al.* 2007). Ils sont le lieu de rencontre entre incitations institutionnelles et initiatives locales. Ces territoires sont des laboratoires où de nouvelles formes de gouvernance sont inventées et testées : coordinations de producteurs, d'utilisateurs d'une même ressource limitée, de différents usagers d'un même système environnemental (P. Rogers et A. W. Hall, 2003) mais aussi modes de gestion décentralisés (D. Saint-Martin, 2004). L'Etat, les élus, les organisations professionnelles agricoles y cherchent de nouveaux rôles et de nouvelles légitimités (J.-P. Billaud, 2000). « *Dans la nouvelle gouvernance, les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leur expertise, leurs capacités et leurs projets, et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités* » (F.-X. Merrien, 1998). « *Telle qu'elle se pratique ou s'imagine, la gouvernance s'inscrit moins dans ses composants variables et passablement contingents qu'elle ne se configure comme signe d'un bouleversement radical de la relation à l'autorité.* » (G. Hermet *et al.*, 2005).

L'analyse de la gouvernance des territoires et de l'environnement met souvent en avant un ensemble d'outils (H-J. Scarwell et M. Frenchomme, 2004) présentés à partir de différentes situations d'usage exemplaires et témoignant d'une avancée indéniable vers les objectifs d'une plus grande équité, d'une meilleure gestion de l'environnement et d'une résolution de problèmes économiques difficilement traitables par le marché. Si l'essentiel, dans les processus de gouvernance, tient moins à ce qu'ils contiennent qu'à ce qu'ils permettent, il convient d'évaluer les formes d'organisation et d'action collective au regard du développement durable. Ceci impose de considérer l'adéquation entre les processus ouverts d'ajustement de l'action collective et les phénomènes écologiques, sociaux ou économiques qui ont, tous trois, leur propre temporalité.

3. Dispositifs de gouvernance territoriale en agriculture

Pour éclairer ces champs d'action, nous nous proposons d'analyser ce que les actions de gouvernance des espaces ruraux et du secteur agricole, "intentées" en référence au développement durable, produisent au regard des organisations locales et des territoires. Des études de cas, en pays du Nord comme du Sud, comparent différentes situations de gestion (au sens de Girin, 1983) où l'agriculture est partie-prenante des dynamiques en cours dans les territoires (Piroux *et al.* 2006). Les dispositifs étudiés s'inscrivent dans un triple questionnement. .

- En quoi la mise en application des valeurs et normes du développement durable génère-t-elle des tensions et contribue-t-elle à de nouveaux modes de coordination, observables dans les territoires ?
- Par quels dispositifs, instruments et outils se construisent de nouvelles formes d'organisation territoriale redéfinissant le devenir d'une agriculture durable ?
- En quoi ces dispositifs sont-ils mobilisables à des échelles plus englobantes pour l'élaboration de politiques publiques ?

L'analyse porte ici plus spécifiquement sur la façon dont les acteurs fabriquent, utilisent, détournent des instruments et élaborent des dispositifs pour décliner et traduire, compte tenu de leurs projets et objectifs, les objectifs de développement durable.

Le jeu comme méthode de diagnostic du Scot du Grand Clermont

Le Pays du Grand Clermont accueille près de 400.000 habitants (Loudiyi 2007). C'est un territoire de projet qui regroupe dix intercommunalités (dont la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand) et trois communes isolées. Situé au cœur de la région Auvergne autour de Clermont-Ferrand, ce territoire réunit des espaces urbains, périurbains et ruraux. Il s'étend au Nord vers les terres agricoles hautement productives de la Limagne, au sud vers les « pays coupés », à l'ouest vers la Chaîne des puys et englobe une partie des monts du Livradois à l'est. Le périmètre du pays est sécant avec deux autres territoires de projets, à l'ouest, le PNR des Volcans d'Auvergne, à l'est, le PNR du Livradois-Forez. De fait le territoire est centré sur un espace urbain et les espaces ruraux périphériques sont fortement contrastés. Au nord, les espaces de grandes cultures sont bien structurés et résistent aux pressions urbaines sans perdre leur fonction première, la production à haut rendement. Les espaces de viticulture, d'arboriculture et de maraîchage, en périphérie de l'agglomération, sont en difficultés : les productions ne s'écoulent pas localement et les pressions urbaines sont très fortes. Les zones d'élevage, plus excentrées sur les coteaux du Livradois ou de la Chaîne des Puys subissent les crises de ce type d'activité. Les enjeux pesant sur les espaces agricoles de ce territoire sont importants et reposent sur une articulation urbain-rural. Les processus de gouvernance de ces espaces reposent sur deux dispositifs : la Charte du pays du Grand Clermont et le Scot qui constitue le volet de planification et de réglementation de son périmètre.

La réflexion sur la mise en place du pays du Grand Clermont a été initiée dès 2001 par la communauté d'agglomération Clermont Communauté, la communauté de communes de Riom Communauté et le Conseil Général du Puy-de-Dôme. Le projet a été animé par un syndicat mixte, le SEPAC (syndicat d'élaboration et de programmation de l'agglomération clermontoise) qui en est le maître d'ouvrage, avec l'appui de l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole (assistance à maîtrise d'ouvrage). Initialement, le projet du pays du Grand Clermont a été donc porté par les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) organisées autour des deux plus importantes unités urbaines du territoire et a affiché dès le départ la volonté de porter un « pays urbain ». Le projet est conçu comme une démarche collective fondée sur l'adhésion des territoires à une vision partagée. Dans la pratique, les EPCI et les communes faisant partie du périmètre du schéma directeur sont associés dès l'origine à la réflexion avec une ouverture vers les territoires limitrophes : le périmètre du projet va se dessiner à partir de ce « centre ».

L'élaboration du SCOT est entrée dans une phase active à partir de juin 2006 à travers la mise en place de la phase diagnostic. Suite au bilan du schéma directeur et l'analyse des résultats d'une enquête sur les attentes des acteurs, durant le dernier semestre 2006, ont été initiées des séries de réunions (élus des EPCI adhérents, services de l'état, département, région, PNR, chambres consulaires, ...) organisées en trois commissions thématiques (cadre de vie, développement économique, cohésion sociale). Ces séances visent à obtenir, à travers un débat collectif, une représentation partagée du territoire et de ses enjeux. Elles s'appuient sur un « jeu de cartes »¹, conçu par l'agence d'urbanisme et animé par des élus référents.

L'agriculture du pays représente 64 000 ha en 2000, soit 62% du territoire. La présentation de la question agricole dans les dispositifs de gouvernance du Grand Clermont souligne le caractère diversifié de cette activité (élevage, cultures de coteaux, céréaliculture). Sous l'emprise d'une pression urbaine importante, la surface agricole s'érode (- 1842 ha en 10 ans dédiés à l'urbanisation). Les enjeux associés à la question agricole dans ce territoire posent également la question de la gestion des ressources naturelles (en particulier la ressource eau), le maintien de la diversité des exploitations et des paysages.

On peut s'interroger sur la prise en compte des spécificités agricoles du territoire dans ce dispositif, dans la mesure où les acteurs agricoles ne sont pas présents ou peu représentés, les enjeux agricoles ne sont pas territorialisés, si ce n'est dans la dénomination de sites naturels et les interactions entre pratiques agricoles et comportements urbains de résidence ou de déplacement ne sont pas relevés. Des enquêtes ponctuelles ont mis en évidence le déficit de lieux de dialogue ressentis par les acteurs ruraux face à un dispositif « tenu » par des urbains. Qu'en est-il de la solidarité ville-campagne préconisée

¹ Ce « jeu de cartes » s'inspire implicitement du « jeu de territoire » élaboré par l'équipe pédagogique de l'ENGREF (voir article Angeon et Lardon), comme dispositif de partage de l'information, mais diffère radicalement par le non-recours délibéré à l'usage des représentations spatiales. L'équipe pédagogique n'est pas partie-prenante du dispositif, mais est observatrice du processus.

dans les termes de la LOADDT ?

La CDOA, dispositif d'apprentissage de contrats avec les agriculteurs (île de la Réunion et Guadeloupe)²

Suite à la mise en place de la LOA (Loi d'Orientation Agricole) en 1999, ont été mis en place des CTE puis des CAD. La principale caractéristique, outre la pratique contractuelle, de la nouvelle Loi d'orientation est le fait que les CTE fixent la « façon de produire des agriculteurs », et non les quantités à produire. La CDOA étant le principal dispositif de gestion de CTE, il nous paraît important de porter un regard sur son fonctionnement.

La CDOA est un lieu où se construit la demande sociale. Elle permet aux « divers acteurs de se rencontrer, s'affronter et élaborer des compromis qui se traduisent par de nouvelles normes ou référentiels qu'adoptent les agriculteurs contractants en échange de rémunérations compensatrices » (Rémy 2003). Bien que peu représentés, les acteurs non-agricoles participent aussi à la construction de la demande sociale et surtout aux normes et aux nouveaux référentiels. « Il pourra être décidé par le Préfet, après avis de la CDOA, de passer de manière prioritaire des contrats avec plusieurs agriculteurs qui se mobilisent sur un même contrat type afin d'amplifier les effets territoriaux ou de filière ou d'emploi » (MAP, 1999).

Nous avons réalisé des enquêtes auprès d'agriculteurs, de fonctionnaires du ministère de l'agriculture, de salariés d'organismes professionnels (Chambre d'Agriculture, CNASEA, Centre de Gestion, SAFER...) dans l'île de La Réunion et en Guadeloupe, sur les conditions de leur participation à la traduction et à la mise en place des contrats (Piroux *et al.*, 2004 ; Chia, Dulcire 2005)). Les nouveaux outils rompaient avec les règles précédentes en proposant aux acteurs agricoles et ruraux de nouveaux référentiels et de nouvelles méthodologies d'action. La multifonctionnalité de l'agriculture renvoie en effet à son insertion territoriale (*id.*) et suppose de nouvelles relations entre les acteurs locaux.

En Guadeloupe, la CDOA est surtout le lieu, actuellement, où les agriculteurs négocient à la fois, avec des acteurs de plus en plus divers, leur métier et leurs pratiques de production, à travers l'élaboration des cahiers des charges et leur rôle dans le développement local, en définissant les nouvelles relations que l'agriculture doit entretenir avec la société.

La CDOA évalue l'acceptabilité des contrats proposés sur des critères de cohérence entre projet individuel et projet territorial, entre les mesures du contrat et le projet individuel et en appréhende les conséquences sur la viabilité et l'évolution résultante. Sur la base de ces propositions, « il revient au Préfet d'agréer ou non le projet » de CTE. En l'absence de projets des organisations professionnelles agricoles les décisions étaient prises par le responsable de la DDAF.

Notre analyse montre que la CDOA n'a pas su créer en Guadeloupe une dynamique permettant de construction d'un projet commun, en réponse à la mise en place de la LOA. Cette construction requiert en préalable celle d'un langage commun et de pratiques organisationnelles communes, c'est à dire une dynamique d'apprentissage. Les membres de la CDOA ont seulement procédé à des ajustements dans leur mode de fonctionnement et dans leurs pratiques tant au sein des organisations qu'entre les organisations. En Guadeloupe, le porteur de projet collectif est resté une simple réalité administrative, sans dynamique collective. Un seul contrat-type a été proposé et validé au niveau de l'île. Par ailleurs les premiers CTE y ont été construits à l'initiative de la DAF autour d'une seule mesure, « complexe », appuyant la production bananière. Les acteurs hors zone bananière ne se sont emparés que tardivement de l'instrument ; une petite minorité d'agriculteurs et d'institutions professionnelles en ont été à l'initiative. Les seules démarches collectives mises en œuvre ont concerné l'élaboration de diagnostics d'exploitation dans les GFA, pour les derniers CTE signés. Enfin la mise en place des CTE en Guadeloupe n'a pas été traduite en « stratégies de changement » des systèmes d'action³. Les pratiques

² Cf la communication de Chia et Dulcire, LA CDOA est-il un dispositif de gouvernance territoriale ? Le cas de la mise en place des CTE à La Guadeloupe, dans ce colloque qui présente de manière détaillée l'expérience.

³ Défini comme un « ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux » et régule « la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci ». Crozier et al 1992

relationnelles entre agriculteurs et surtout entre agriculteurs et conseillers se sont améliorées là où elles n'existaient que peu ou pas auparavant. En rapprochant les conseillers des agriculteurs, les CTE ont revalorisé leur métier.

Un forum pour accompagner l'élaboration de projets (Nordeste du Brésil)⁴

Une expérience dans le territoire du « Alto Sertão du Piauí et du Pernambouco », à la limite des Etats du Piauí et du Pernambouco (Nordeste du Brésil) a consisté en un appui aux dynamiques locales. Les constats de crise de ce territoire situé dans les zones arides marginalisées du Brésil ont souligné la nécessité "d'espace" de dialogue, afin de dynamiser la réflexion collective puis d'articuler ces réflexions avec les politiques locales.

Le forum a été inauguré le 14 septembre 2004. Le processus est encore en cours. Après quelques tâtonnements, le forum s'est constitué autour de représentants choisis d'institutions locales, de préfectures, de syndicats, des associations, des institutions d'aide (ONGs), des banques et de l'État.

Les activités du forum ont d'abord été concentrées autour de l'élaboration d'une prospective territoriale, sommaire, capable de rappeler les contraintes et les limitations du territoire et de définir des grandes orientations d'actions. Très vite, avec la volonté d'ancrer les activités dans le concret, les discussions ont ensuite privilégié le montage des projets. Les réunions sont devenues mensuelles et itinérantes (chaque municipe recevant le forum tour à tour). Le forum s'est également organisé en groupes de travail

Le projet de Développement Territorial du Alto Sertão do Piauí e Pernambouco fonctionne maintenant depuis près de quatre années. Avec une trentaine de réunions tenues, le forum s'est avéré un lieu de dialogue entre les acteurs locaux, en particulier en permettant un partenariat plus ouvert entre pouvoir politique et société civile.

L'itinéraire est intéressant. Dans un contexte de fragilité des organisations, une intervention d'institutions de l'Etat (l'Embrapa appuyé par le CIRAD) a dynamisé dans un premier temps la participation de la population locale, en l'absence de réel investissement des pouvoirs politiques locaux. Cette participation, au bout de 2 ans, a entraîné (a forcé) l'adhésion (ou le suivi) des politiques locaux. Le « politique » a investi le forum. Aujourd'hui, chaque commune assume les dépenses d'accueil du forum. Trois sur quatre d'entre elles ont déjà voté le projet de Consortium Intermunicipal de Développement. Cela a contribué à des choix d'institutionnalisation du forum, en une entité de droit, capable d'élaborer et d'implanter des projets et de gérer des ressources, avec toutes les prérogatives nécessaires à ce type d'actions. La forme juridique retenue, le Consortium Intermunicipal de Développement, est un mode novateur de gouvernance, puisque dépassant les limites des communes (donc avec une assise territoriale) et s'appuyant sur une interaction forte société civile/élus locaux.

Des accords avec des agences financières (Banque du Brésil et Banque du Nordeste) ont été passés et des projets concrets lancés (caprinoculture, valorisation et transformation des produits locaux, cultures fourragères...). De nouvelles municipalités Pétrolina dans le Pernambouco, de Jacobina et de Paulistana du Piauí ont intégré le consortium.

Un certain nombre d'éléments ont joué dans la réussite actuelle de cette expérience (De Azevedo *et al*, 2006). Le premier est la prise en compte des demandes concrètes des participants. Des thèmes importants (l'eau, l'assistance technique) ont été le support d'un exercice d'élaboration de projets avec les partenaires tant techniques que financiers. Cet exercice a permis l'expression des nécessités de la population, basée sur les expériences de développement réussies et appropriées par les populations. Le

⁴ Cf. La communication de Coudel et al., « Le développement territorial durable : le cas d'une expérience dans le Nordeste du Brésil. », dans ce colloque qui présente de manière détaillée l'expérience.

forum a été un lieu de démocratie, où tous ont le droit de s'exprimer, mais sans tomber dans l'activisme politique partisan. Il s'est basé sur un contrat suffisamment discuté qui facilite l'articulation entre les initiatives privées, les organisations de la population (les communautés, syndicats, associations), les institutions d'appui (gouvernementaux et non gouvernementaux) et les pouvoirs publics. La méthode employée a organisé un processus d'apprentissage collectif.

4. Les dispositifs de gouvernance sont révélateurs de nouvelles formes d'organisation

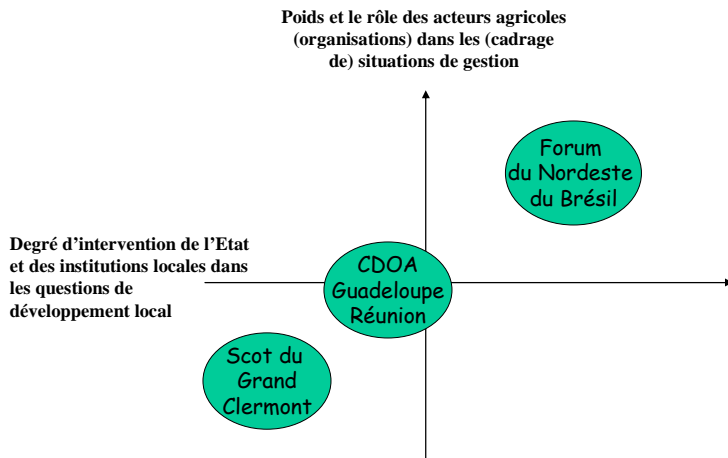
Au-delà des spécificités et des méthodologies diverses, ces analyses mettent toutes en avant des phénomènes d'apprentissage et d'appropriation. Elles permettent de réfléchir sur la manière dont les processus de décentralisation et les transformations de l'agriculture conditionnent la mise en œuvre effective du développement durable au niveau local et comment la création de normes et de valeurs enrichit le développement durable aux différents niveaux, du local au global. Elles mettent l'accent sur l'élaboration de modèles d'évolution des territoires ruraux et sur la contribution des acteurs, en particulier agricoles, à l'élaboration de nouveaux projets de territoire. Elles permettent d'imaginer des nouveaux dispositifs de gouvernance territoriale et renouvellent le questionnement sur le positionnement des organisations des acteurs, la construction de la légitimité des acteurs médiateurs et les nouveaux apprentissages en matière de conduite des politiques publiques, pour une meilleure intégration territoriale des activités.

Pour comparer, rapidement, les expériences, nous proposons un schéma de positionnement des dispositifs en croisant le degré d'intervention de l'Etat et des institutions locales dans les questions de développement local et le poids/rôle des acteurs agricoles (organisations) dans les (cadre de) situations de gestion. Nous pouvons en tirer quelques enseignements :

- L'activité agricole, malgré la diminution relative de la population agricole dans la société, joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en place des politiques de développement durable au niveau local. Elle contribue à la recherche des compromis qu'impose le développement durable, grâce aux multiples temporalités, niveaux d'organisation et fonctions mobilisés dans la transformation des territoires ruraux.
- Les nouvelles formes d'organisation des acteurs au niveau des territoires complètent et s'articulent avec les modes de régulation marchands et étatiques. Ces collectifs s'organisent à travers des dispositifs, des instruments et des outils, qui deviennent des éléments de structuration des comportements des acteurs.

La gouvernance territoriale est à la fois un nouveau mode de définition du territoire et un cadre de coordination des acteurs. C'est une autre articulation entre centre et périphérie, entre état et régions, entre institutions et acteurs locaux. Siège d'activités multiples mises en œuvre par des acteurs nombreux en situation d'asymétrie, d'incertitude et d'incomplétude d'information, le territoire n'est généralement pas soumis à une intention singulière visant à le transformer. Les dynamiques qu'il connaît sont la résultante complexe de l'effet de décisions distribuées et de facteurs et d'acteurs agissant à différents niveaux d'organisation, interagissant parfois, et selon des cinétiques spécifiques.

Schéma de positionnement des dispositifs territoriaux



Ces dynamiques peuvent résulter de tensions entre territoires de projets décrétés par l'acteur public et construits sociaux reposant sur des initiatives locales. S'il n'est, en conséquence, pas géré, le territoire est cependant gouverné - c'est d'ailleurs ce qui le fait territoire - : il existe bel et bien « un ensemble de coordinations permettant de réguler un système social fragmenté » et d'agir ou réagir aux transformations en cours. D'une certaine manière, l'avènement du développement durable modifie la gouvernance des territoires et questionne leur gouvernabilité, à savoir la capacité des acteurs à se doter d'un système et d'un ensemble de pratiques de gouvernance qui intègreraient et reconnaîtraient les valeurs et normes que la notion véhicule. Le processus de gouvernance au sein des territoires est ainsi source, vecteur et traceur de mise en débat du développement durable.

5. Vers un développement territorial durable

Notre recherche se place délibérément au niveau où les acteurs œuvrent pour le développement durable et s'intéresse à la diversité des déclinaisons locales observées. Elle intègre cependant le pluralisme institutionnel et l'enchâssement de niveaux et temporalités multiples, en reconnaissant au territoire une capacité de révéler ces pluralismes et les tensions qui en résultent. L'inscription territoriale des processus de gouvernance et des transformations du secteur agricole traduit par exemple les ruptures et évolutions qui nous intéressent, des abandons, des créations, des changements de niveaux d'organisation et de principes d'action. L'intelligibilité de l'interaction entre local et global est au cœur de nos préoccupations, pour rendre génériques certaines observations locales, pour spécifier les actions menées au nom du développement durable ou encore identifier la manière dont se combinent des actions intentées à différents niveaux. Cela nous engage dans une approche pluridisciplinaire et dans une démarche partenariale avec les acteurs parties-prenantes de la mise en œuvre des dispositifs de gouvernance pour répondre aux enjeux du développement durable.

Le territoire est un niveau privilégié de coordination des acteurs

Le territoire est l'un des lieux possibles de coordination des acteurs dans une perspective de production et de gestion de biens publics. Il est à la fois un produit social et le résultat des actions des acteurs et des processus de coordination qu'ils entretiennent (ou non) entre eux. Les territoires se superposent et s'enchevêtrent en fonction des projets des groupes sociaux qui les constituent. La création de territoires devient un enjeu. Il se traduit par l'apparition de nouveaux rôles dédiés aux dynamiques locales et portés par des acteurs spécifiques (gestionnaires et animateurs de bassins versants, de contrats ruraux, de territoire de coopérative ou de filières de production, conseillers en

nouvelles techniques ou innovations, ...). Ils mettent en place des organisations au sein desquelles i) s'opèrent des compromis entre agriculteurs et autres gestionnaires, ii) se résolvent les conflits et iii) se crée du lien social. Ce sont bien là les formes de gouvernance du secteur agricole et la capacité à piloter ses transformations à travers la définition des orientations à poursuivre et des moyens nécessaires pour les atteindre qui sont "interrogées", interrogations sur la nature des dispositifs et des organisations à encourager, en particulier au niveau des territoires. En effet, ces derniers se révèlent être tout à la fois des cadres d'action et des niveaux d'organisation opératoires.

La gouvernance est un processus de légitimation et de création de normes

La gouvernance fait émerger de nouveaux projets et du sens commun. Elle est avant tout une réalité qui permet de traiter les questions de coordination entre acteurs dans, et à propos, d'un territoire. En effet, la multiplication des acteurs se double d'une pluralité des formes de coordination : relations marchandes, pouvoir de l'Etat, médiation, négociation... La construction des compromis qui sous-tendent la coordination des actions dans l'espace repose sur des structures, des procédures, des normes, des processus de concertation et de co-décision au niveau local, ainsi que sur des actes techniques. La gouvernance des territoires s'appuie pour ce faire sur des dispositifs qui spécifient les types d'arrangements des hommes, des objets, des règles et des outils paraissant opportuns, à un instant donné, pour planifier et coordonner les actions, définir les objectifs et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les actions au niveau local, généralement initiées par les institutions, s'accompagnent de leur cortège de questions, reposent sur la légitimation et l'institutionnalisation du processus de gouvernance, c'est-à-dire sur la création de normes et de valeurs partagées, dont celles liées au développement durable. La formalisation des dispositifs, quand ils ne préexistent pas, permet aux acteurs de réaliser de nouvelles tâches et de faire valoir les contraintes collectives dans l'exercice de leurs métiers.

Le développement durable se spécifie localement

La prise en compte du développement durable au niveau local passe par une déclinaison spécifique propre aux acteurs, selon les modalités concrètes d'appropriation et d'usage des ressources, elles même liées à une concurrence accrue des usages de l'espace et à l'augmentation des tensions entre les usagers. Les formes d'organisation concernent l'approvisionnement en produits agricoles, la gestion des flux entre villes et campagnes ou la gestion d'équipements, les politiques d'aménagement du territoire, de réforme de la fiscalité et de réorganisation des administrations et des services d'appui au secteur agricole, ... Les dynamiques à l'œuvre sont étroitement liées aux formes de gouvernance qui prennent place dans les espaces ruraux et aux fonctions multiples que ceux-ci assurent pour satisfaire les attentes, plus ou moins exprimées, de la société. Les questions environnementales, la gestion des bassins versants, les conflits d'usage ou d'appropriation des ressources, les dynamiques résidentielles et récréatives, conduisent pour cela bien souvent à la création d'espaces institutionnels au sein (ou en marge) desquels s'opèrent les coordinations entre acteurs et la conception de projets collectifs. Les recherches sur la gouvernance concernent aussi les conflits à propos et sur le territoire et la production de confiance et des apprentissages jusqu'ici peu prises en compte par les chercheurs.

Références bibliographiques

- Angeon V., Caron P., Lardon S., 2006. Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable. Quel rôle de la proximité dans ce processus ? *Revue Développement durable et Territoires* (<http://developpementdurable.revues.org/>).
- Antoine S. (1998) "Du bon usage du développement durable", *Economies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., 36 : 205-212
- Bagnasco A. et Le Galès P. (1997) "Les villes européennes comme société et comme acteur", dans *Villes en Europe*, Paris : Ed. La Découverte,
- Bertrand N. et Moquay P. (2004) "La gouvernance locale, retour à la proximité", *Economie rurale*, 280 : 77-95.
- Beuret J.-E. (1997), "L'agriculture dans l'espace rural : quelle demandes pour quelles fonctions ?", *Économie rurale*, Paris : SFER, 242 : 45-52.

- Billaud J.-P. (1996), "Négociations autour d'une nature muette", *Etudes rurales*, Paris : Ed. de l'EHESS, n°141-142 : 63-83.
- Billaud J.-P. (2000), "La gestion du territoire dans un cadre négocié : réflexions à partir du cas des marais de l'ouest", *C. R. Acad. Agric. Fr.*, vol 86, n°2 : 73-84.
- Brives H. (2001), *Mettre en technique. Conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, Thèse de Sociologie, Université Paris X, 356 p.
- Chautard G., Villalba B. et Zindeau B. (2003) "Gouvernance locale et Développement durable", *Développement Durable et Territoires*, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org>
- Chia, E. et Dulcire. 2005 M. « La vitrine ou l'arrière boutique : les impacts des CTE sur les évolutions des exploitations agricoles en Guadeloupe ». *Gérer et comprendre*, 81 : 25-38.
- Chia, E. et Dulcire M. 2007., LA CDOA est-il un dispositif de gouvernance territoriale : le cas de la mise en place des CTE à La Guadeloupe. Congrès joint de l'ERSA (European Regional Science Association, 47ème Congrès) et de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française, XLIVème Congrès) PARIS - 29 Août - 2 Septembre 2007. Session spéciale « Concepts et outils de gouvernance territoriale »
- Chia E., Piraux M., Dulcire M., 2007. Apprentissages et gouvernance territoriale : quelles relations ? Le cas des CTE à la Réunion. Congrès joint de l'ERSA (European Regional Science Association, 47ème Congrès) et de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française, XLIVème Congrès) PARIS - 29 Août - 2 Septembre 2007. Session spéciale « Concepts et outils de gouvernance territoriale »
- Croix N., dir. (1998), *Environnement et nature dans les campagnes*, Rennes : les Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et territoires, 259 p.
- D'Aquino Patrick (2002) "Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante", *L'Espace Géographique*, 1 : 3-23.
- Deffontaines J.-P., Marcelpoil E. et Moquay P., 2001, « Le développement territorial : une diversité d'interprétations », in Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (éds), *Représentations spatiales et développement territorial. Bilan d'expériences et perspectives méthodologiques*, Paris, Hermès, pp. 39-56.
- Di Méo G. (1998) *Géographie sociale et territoires*, Fac Géographie, Nathan Université, 320 p.
- Fergusson I. ; Chandrasekharan Cherukat, 2004 : Paths and pitfalls of decentralisation for sustainable forest management : experiences of the Asia-Pacific region. Chapter in Colfer, C. Capistrano, D. (eds). Filippi M. (2004) "Réorganisations dans la coopération agricole : proximités et solidarités territoriales", *Economie rurale*, 280 : 42-58.
- Gaudin J.-P. (1998) "La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises", *Revue Internationale des sciences sociales*, La gouvernance, 155 :
- Girin, J. 1983. « Les situations de gestion », dans M. Berry (dir.). *Le rôle des outils de gestion dans l'évolution des systèmes sociaux complexes*, CRGÉcole
- Godard O. (1993) *Stratégies industrielles et convention d'environnement. De l'univers stabilisé aux univers controversés*, INSEE – méthode, Paris : INSEE.
- Godard O. (2001), " Le développement durable et la recherche scientifique ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la connaissance ", dans M. Jollivet (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier, 61-81.
- Godard O. et Hubert B. (2002) *Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA*, rapport à madame la Directrice Générale de l'INRA, décembre 2002, 45 p.
- Godard O. et Legay J.-M. (1992) "Entre disciplines et réalités, l'artifice des systèmes", dans Jollivet M., dir., *Les passeurs de frontières. Sciences de la nature, sciences de la société*, Paris : C.N.R.S., 589 : 243-257.
- Hermet Guy, Kazancigil Ali et Pud'homme Jean-François, dir. (2005) *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris : Karthala, 228 p.
- Jarnet A., Jickling B., Sauvé L., Wals A. et Clarkin P., dir., (2000). *The Future of Environmental Education in a Postmodern World?*, Whitehorse : Canadian Journal of Environmental Education,

- Jollivet M. et Pavé A. (1993), "L'environnement : un champ de recherche en formation", *Natures Sciences Sociétés*, Paris : Dunod, vol. 1, n°1 : 6-20.
- Jollivet M., dir. (1997), *Vers un rural post-industriel : rural et environnement dans huit pays européens*, Paris : L'Harmattan, 371 p.
- Laganier R., Villalba B. et Zuindeau B. (2002) "Le développement durable face aux territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement Durable et Territoires*, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org>
- Lascoumes P. (1994) *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris : La Découverte,
- Lévy J. et Lussault, M., dir. (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Editions Belin
- Le Berre M. (1992), chapitre "Territoires" de *l'Encyclopédie de géographie*, dirigée par Bailly A., Ferras R. et Pumain D., Paris : Economica, p. 617-638.
- Loudiyi S. 2007. Les modalités de la gouvernance territoriale dans les périphéries d'agglomération : L'élaboration du SCOT du Pays du Grand Clermont. Congrès joint de l'ERSA (European Regional Science Association, 47ème Congrès) et de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française, XLIVème Congrès) PARIS - 29 Août - 2 Septembre 2007. Session spéciale « Concepts et outils de gouvernance territoriale »
- Mathieu N. et Jollivet M. (1989), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan, 352 p.
- Merrien F.-X. (1998) "De la gouvernance et des Etats-providence contemporains", dans *La gouvernance, Revue internationale des sciences sociales*, num. 155, mars 1998, pp. 62, 63.
- Moquay P., Gorgeu Y., Poulle F. et Balligand J.-P. (2000) *L'accord local – contrat moral. Aux fondements des territoires*, Mairie conseil / Editions du développement territorial, 137 p.
- Pau B. (2004), *Communication scientifique : enjeux et propositions*, Rapport de la mission "IST", CNRS, 60 p. + annexes
- Perrier-Cornet P., dir. (2002), *À qui appartient l'espace rural ?* Paris : Éditions de l'Aube & DATAR,
- Piroux, M., Chia M. Dulcire, M. Bonin, P. Bonnal, D. Guilluy et S. Aubert. 2004. Modèles de développement et identité des territoires dans les DOM insulaires (Réunion et Guadeloupe). Dispositif INRA – Cemagref – CIRAD. Recherches et expertises sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux. Rapport final. Les cahiers de la multifonctionnalité. Paris : INRA – Cemagref – CIRAD, 2004.
- Piroux M., Chia E., Dulcire M., 2006. De la situation de gestion au territoire actionnable. Des enseignements en matière de politique territorialisée. Le cas des Contrats Territoriaux d'exploitation dans les Départements d'Outre Mer. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXIX: 1, 69-84
- Poulot M. et Rouyres T. (2001), "Du rôle patrimonial de l'espace agricole en Ile-de-France", dans A. Berger (dir.) *Actes du colloque Dynamique Rurale, environnement et stratégies spatiales*, Montpellier : C.N.R.S. - Université Paul Valéry, 189-198.
- Raymond R., Lardon S., Torre A., Chia E., Accords et controverses autour de la notion de gouvernance territoriale. Retour bibliographique sur une notion à la mode. Congrès joint de l'ERSA (European Regional Science Association, 47ème Congrès) et de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française, XLIVème Congrès) PARIS - 29 Août - 2 Septembre 2007. Session spéciale « Concepts et outils de gouvernance territoriale »
- Rémy J. (2000) "Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale : les Contrats territoriaux d'exploitation", *Les voies nouvelles de l'agriculture...*, *Aménagement et nature*, 136 : 25-36.
- Rogers P. et Hall A. W. (2003) *La Gouvernance Efficace de l'Eau*, Tec Background papers n°7, Global Water Partnership, Comité Technique (TEC), 49 p.
- Saint-Martin D. (2004) *Coordinating Interdependence: Governance and Social Policy Redesign in Britain, the European Union and Canada*, Rapport de recherche des RCRPP n°F41. Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 55 p.
- Sauvé L. (1999). "Environmental education, between modernity and postmodernity – Searching for an integrative framework". *Canadian Journal of Environmental Education*, 4 : 9-35.
- Scarwell H.-J. et Frenchomme M., coord. (2004) *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 467 p.
- Colloque ERSa 2007 – Gouvernance Locale et développement durable
Session spéciale « Concepts et outils de gouvernance territoriale »
Eduardo Chia, Sylvie Lardon, Hélène Rey-Valette

- SFER - Société Française d'Economie Rurale (2003), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Educagri éditions
- Soulard C. (1999), *Les agriculteurs et la pollution des eaux. Proposition d'une géographie des pratiques*. Thèse de géographie. Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. 422 p.
- Theys J. (2003) "LA gouvernance, entre innovation et impuissance. Le cas de l'environnement", *Développement Durable et Territoires*, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org>
- Torre A., Rallet A. (2005) "Proximity and localization", *Regional Studies*, 1 : 47-59.
- Unesco (1992) *Refonte de l'éducation pour un développement durable - Reshaping Education for Sustainable Development*, Dossiers Environnement et Développement, Paris: Unesco.
- Vaillancourt J-G (1995) "Penser et concrétiser le développement durable", *Ecodécision*, 15 : 24-29
- Zimmermann J.B. (2002) "Des clusters aux small worlds : une approche en termes de proximité", *Géographie, Économie et Société*, 1 : 3-17.